



Liste des Prix et des Services

Cette Liste des Prix et des Services s'applique à certains services dans le cadre de la relation contractuelle entre Solarisbank et le client.

Les prix des services de base liés à la gestion du compte du client sont convenus entre le partenaire de coopération de Solarisbank et le client. Selon le cas, le partenaire de coopération de Solarisbank peut libérer le client des positions figurant dans la présente Liste des Prix et des Services ou lui accorder des limites qui s'écartent des limites figurant dans la présente Liste des Prix et des Services. Le contrat entre le client et le partenaire de coopération de Solarisbank est déterminant à cet égard.

1.	Informations générales sur la Banque.....	2
2.	Frais de dépôt.....	3
3.	Prix des services spéciaux dans les transactions commerciales avec les clients.....	4
	Opérations.....	4
	Services d'envoi.....	4
	Services Spéciaux	4
	Transactions par carte en France et à l'étranger par des particuliers.....	5
	Transactions par carte en France et à l'étranger par des personnes morales	5
4.	Les prix des services en rapport avec Vivid Money	6
5.	Heure limite et délais d'exécution.....	8
	Délais d'exécution pour les paiements effectués par Solarisbank au bénéficiaire à la	8
	suite de transactions par carte réalisées par le client	8
	Délais d'exécution pour les transactions au sein de la zone euro.....	8



1. Informations générales sur la Banque

Nom et Adresse de la Banque	Solarisbank AG Anna-Louisa-Karsch-Straße 2 10178 Berlin
Communication avec la Banque	Les demandes du client doivent généralement être adressées au partenaire de coopération qui a organisé la relation client avec la Banque. La Banque communique séparément les adresses pertinentes ou autres adresses de communication de la Banque pour la relation d'affaires.
Bureau des plaintes au sein de la Banque	Le client peut déposer une plainte auprès des points de contact suivants de la Banque: Solarisbank AG Customer Support Anna-Louisa-Karsch-Straße 2 10178 Berlin, Allemagne E-Mail: support@Solarisbank.de
Autorité de contrôle compétente	Europäische Zentralbank Sonnemannstraße 20 60314 Frankfurt am Main Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht Bereich Bankenaufsicht & Versicherungsaufsicht Graurheindorfer Straße 108 53117 Bonn, Allemagne Internet: www.bafin.de
Inscription au Registre du Commerce	La Banque est inscrite au registre du commerce du tribunal de grande instance de Charlottenburg (Amtsgericht) sous le numéro de registre du commerce HRB 168180 B.



2. Frais de dépôt

Dans la mesure où les comptes courants, les comptes d'appel ou les sous-comptes (à l'exclusion des dépôts d'épargne) du titulaire du compte libellé en euros présentent un solde créditeur, la Banque conserve ce solde créditeur pour le compte du titulaire du compte. La Banque est en droit de prélever une commission de dépôt pour la garde des dépôts sur les comptes courants, les comptes d'appel ou les sous-comptes, conformément aux dispositions suivantes. Cet élément de prix s'applique aux comptes privés et professionnels. Pour les comptes privés, elle ne s'applique qu'aux comptes ouverts après le 01.02.2020. La composante prix s'applique également aux comptes pour lesquels un droit de garde a été expressément convenu séparément.

Jusqu'à un volume total de 250 000 euros pour les clients privés et de 100 000 euros pour les clients professionnels sur tous les comptes ou sous-comptes courants et overnight (à l'exception des dépôts d'épargne), aucun droit de garde n'est perçu (montant exonéré d'impôt). Pour déterminer si un tel volume total a été atteint, les volumes de tous les comptes courants et de dépôts (y compris l'argent au jour le jour et les sous-comptes, mais à l'exclusion des dépôts d'épargne) sont additionnés. Le solde créditeur est déterminé sur la base du solde journalier de fin de journée, qui est déterminé sans erreur. Le solde de fin de journée comprend tous les mouvements de compte avec une date de valeur jusqu'à la fin de la journée respective conformément aux règlements sur la date de valeur. Si l'allocation est dépassée, des frais de garde sont prélevés sur les dépôts dépassant l'allocation. Sauf convention contraire, le montant des frais de garde pour ces services est déterminé par cette liste de prix et de services.¹

Si des frais de gestion de compte ont été convenus, ils ne sont pas affectés par la commission de dépôt. Si un compte courant, un compte d'appel ou un sous-compte est à découvert, le titulaire du compte ne peut en tirer aucune créance contre la Banque. Le droit de garde est payé par le débit du compte pour lequel le droit de garde est dû.

Pour les soldes des comptes courants, des comptes ou sous-comptes d'argent au jour le jour, un droit de garde de 0,5 % par an est prélevé sur les dépôts dépassant l'allocation si le volume total de tous les comptes courants et comptes de dépôt (y compris les comptes et sous-comptes d'argent au jour le jour mais à l'exclusion des dépôts d'épargne) dépasse 250 000 euros pour les clients privés ou 100 000 euros pour les clients professionnels (allocation).²

- Jusqu'à moins de 250 000 euros de dépôt³: gratuit (pour les comptes privés)
- Jusqu'à moins de 100 000 euros de dépôt³: gratuit (pour les comptes d'entreprise)
- Pour les dépôts³ de plus de 250 000 euros: pour le solde créditeur dépassant ce montant, 0,5% par an. (pour les comptes privés)
- Pour les dépôts³ de plus de 100 000 euros : pour le solde créditeur supérieur à ce montant, 0,5% par an. (pour les comptes d'entreprise)

¹ Les frais sont variables. Elles sont basées sur les conditions respectives du marché et peuvent être ajustées.

² Pour les clients privés, cette composante du prix ne s'applique qu'aux comptes ouverts à partir du 01.02.2020 ou pour lesquels un droit de garde a été expressément convenu séparément.

³ Sur les comptes courants et les comptes de dépôt (y compris l'argent au jour le jour et les sous-comptes, mais à l'exclusion des dépôts d'épargne).



3. Prix des services spéciaux dans les transactions commerciales avec les clients

Opérations	Prix
Opérations express (PRIOR1) ⁴	EUR 10,00
Services d'envoi	Prix
Taux fixe pour envoi	EUR 3,00
Envoi d'un relevé de compte postal	EUR 3,00
Services Spéciaux	Prix
Délivrance d'une attestation fiscale	Gratuit
Erstellung einer Verlustbescheinigung (auf Anforderung)	Gratuit
Délivrance d'une confirmation de compte	EUR 10,00
Refus légitime d'acquitter un prélèvement automatique autorisé en raison d'un solde de compte insuffisant	EUR 1,00
Coûts par relance ⁵	EUR 5,00
Tableau de produit	EUR 10,00
Délivrance de duplicata	EUR 10,00
Modification de la transaction ⁶ , rappel de la transaction ⁶ , par transaction	EUR 10,00
Nantissement	EUR 10,00
Enquête bancaire - nationale	EUR 10,00
Enquête bancaire - à l'étranger	EUR 10,00
Confirmation supplémentaire de solde	EUR 10,00
Blocage de compte	EUR 10,00
Taux horaire pour le traitement individuel (en particulier les demandes de renseignements, le traitement de succession, la recherche d'adresse) ⁷	EUR 50,00

⁴ Les frais ne s'appliquent pas aux réservations qui ne sont pas initiées par le client

⁵ Le client se réserve le droit de fournir la preuve que, dans son cas, aucun dommage ou seulement un dommage mineur a été causé.

⁶ Les frais ne s'appliqueront qu'après la remise de l'ordre de transfert à Solarisbank et uniquement si Solarisbank n'est pas responsable des circonstances ayant conduit à la modification/au rappel de la transaction.

⁷ Les frais ne s'appliqueront que si Solarisbank n'est pas responsable des circonstances ayant conduit au traitement individuel.



Transactions par carte en France et à l'étranger par des particuliers	
Par jour civil aux distributeurs automatiques de billets	max. 1.000 EUR
Au cours d'un mois civil aux distributeurs automatiques de billets	max. 2.000 EUR
Par jour civil pour le paiement de biens et de services avec code PIN	max. 2.000 EUR
Au cours d'un mois civil pour le paiement de biens et de services avec code PIN	max. 3.000 EUR

Transactions par carte en France et à l'étranger par des personnes morales	
Par jour civil aux distributeurs automatiques de billets	max. 1.500 EUR
Au cours d'un mois civil aux distributeurs automatiques de billets	max. 5.000 EUR
Par jour civil pour le paiement de biens et de services avec code PIN	max. 3.000 EUR
Au cours d'un mois civil pour le paiement de biens et de services avec code PIN	max. 20.000 EUR



4. Les prix des services en rapport avec Vivid Money

Service	Offre standard	Offre Premium
Frais d'utilisation mensuels	EUR 0,00	EUR 9,90
Délivrance d'une carte de Vivid physique	EUR 0,00 pour la première carte EUR 20,00 pour chaque carte supplémentaire	EUR 0,00 pour la première carte EUR 20,00 pour chaque carte supplémentaire
Délivrance d'une carte de Vivid virtuelle	EUR 1,00	EUR 0,00 pour la première carte EUR 1,00 pour chaque carte supplémentaire
Délivrance d'une carte de remplacement physique Vivid ⁸	EUR 0,00 pour une carte tous les 12 mois EUR 20,00 pour chaque carte supplémentaire	EUR 0,00 pour une carte tous les 6 mois EUR 20,00 pour chaque carte supplémentaire
Délivrance d'une carte de remplacement virtuelle Vivid ⁹	EUR 0,00 pour 5 cartes par mois EUR 1,00 pour chaque carte supplémentaire	EUR 0,00 pour 10 cartes par mois EUR 1,00 pour chaque carte supplémentaire
Frais de retrait	Les premiers 200 euros par mois peuvent être retirés gratuitement, mais seulement si le montant retiré n'est pas inférieur à 50 euros. Si le montant du retrait est inférieur à 50 euros, des frais de 3 % du montant du retrait (mais pas moins de 1 euro) sont facturés. Une fois que 200 euros par mois ont été retirés, les mêmes frais seront facturés pour tout montant supérieur.	Les premiers 1 000 euros par mois peuvent être retirés gratuitement, mais seulement si le montant retiré n'est pas inférieur à 50 euros. Si le montant du retrait est inférieur à 50 euros, des frais de 3 % du montant du retrait (mais pas moins de 1 euro) sont facturés. Une fois que 1 000 euros par mois ont été retirés, les mêmes frais sont facturés pour tout montant supérieur.
Taux de change pour les transactions par carte en devises autres que l'euro et pour l'achat de devises étrangères	Le taux de change pour l'exécution de transactions par carte dans des devises autres que l'euro et l'achat de devises autres que l'euro consiste en <ul style="list-style-type: none">- le taux de change de base, et- un service. Le taux de change de base est basé sur les taux de change fournis par Morningstar Real-Time Data Limited, Londres, qui sont basés sur les taux de change de la BCE lorsqu'ils sont disponibles. Pour les transactions par carte, le taux de base est basé sur le taux de change VISA. Dans tous les cas, le taux de change de base est calculé en temps réel. Il reflète toujours les taux de change applicables au moment de la transaction.	

⁸ Les frais ne seront facturés que si l'émission d'une carte de remplacement physique Vivid est causée par des circonstances dont le client est responsable et que la Banque n'est pas légalement tenue d'émettre une carte de remplacement.

⁹ Les frais ne seront facturés que si l'émission de la carte virtuelle de remplacement Vivid a été causée par des circonstances dont le client est responsable et que la banque n'est pas légalement tenue d'émettre de nouvelles données de carte pour une carte virtuelle.



	<p>La majoration appliquée est de 0,5 %. En cas d'achat d'une devise, il peut être porté à 1 % au maximum lorsque l'achat est effectué en dehors des heures de travail du marché des changes concerné.</p> <p>Lorsqu'il achète une devise autre que l'euro, le client peut voir le taux de change exact avant d'effectuer l'achat. Pour les transactions par carte, le taux de change est indiqué sur le relevé de compte. Le taux de change est également disponible sur https://vivid.money/de-de/fx-calculator.</p>
<p>Une liste des devises non euro disponibles est disponible sur le site https://www.Solarisbank.com/de/customer-information.</p>	



5. Heure limite et délais d'exécution

Délais d'exécution pour les paiements effectués par Solarisbank au bénéficiaire à la suite de transactions par carte réalisées par le client	
Solarisbank est tenue de s'assurer que le montant du paiement par carte parvient au prestataire de services de paiement du bénéficiaire au plus tard à la fin des délais suivants:	
Paiements par carte en euros dans l'Espace économique européen (EEE) ¹	max. 3 jours ouvrés*
Paiements par carte au sein de l'EEE ¹ dans des devises de l'EEE autres que l'EUR ²	max. 3 jours ouvrés*
Paiements par carte en dehors de l'EEE ¹	Le paiement par carte est traité le plus rapidement possible.

*Un « jour ouvré » est un jour où le prestataire de services de paiement participant à l'exécution d'une opération de paiement effectue les opérations commerciales nécessaires à l'exécution des opérations de paiement. Solarisbank effectue les opérations commerciales nécessaires à l'exécution des opérations de paiement tous les jours ouvrables dans le Land de Berlin, excepté : les samedis, la veille de Noël (24 décembre) et la veille du Nouvel An (31 décembre).

¹ L'Espace économique européen est actuellement composé des États membres de l'UE :

- Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne (y compris les îles Canaries), Estonie, Finlande, France (y compris la Guyane française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, la Réunion), Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris les Açores et Madère), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (y compris Gibraltar), Slovénie et Suède, ainsi que
- Liechtenstein, Norvège et Islande.

² Les devises suivantes sont actuellement des devises de l'EEE : Euro, Leva bulgare, Couronne tchèque, Couronne danoise, Forint hongrois, Couronne islandaise, Couronne estonienne, Couronne croate, Couronne norvégienne, Zlotych polonais, Lei roumain, Livre sterling, Couronne suédoise.

Délais d'exécution pour les transactions au sein de la zone euro	
Heure limite	avant 14h30 les jours ouvrés*.
Délai d'exécution [†]	La banque est tenue de veiller à ce que le montant du virement soit reçu par le prestataire de services de paiement du bénéficiaire dans le délai d'un jour ouvré* au plus tard.

* « Jour ouvré » : voir ci-dessus

[†] Le délai d'exécution commence à courir à la fin du jour ouvrable bancaire au cours duquel l'ordre de transaction est passé à Solarisbank



dans l'heure limite, dans la mesure où les conditions énoncées dans les Conditions relatives aux virements sont remplies.